



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de l'Essonne

Chef-lieu de Canton

Accusé de réception en préfecture
091-219106879-20190214-D8CM07022019-
DE
Date de télétransmission : 19/02/2019
Date de réception préfecture : 19/02/2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 7 FEVRIER 2019

<p>Délibération n°8 Vote relatif au débat d'orientations budgétaires sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires 2019 – Budget annexe – Cinéma Le Calypso</p>	<p>Vote : Unanimité</p>
--	------------------------------------

L'an deux mille dix-neuf, le 7 février à vingt heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL de VIRY-CHATILLON, légalement convoqué le 1er février 2019, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie VILAIN, Maire.

Présents :

M. Jean-Marie VILAIN, M. Jérôme BERENGER, Mme Marie-Thérèse VIDAL, Mme Vanessa CAPELO, M. Laurent SAUERBACH, M. Gérard KIEFFER, Mme Arielle MERRINA, M. Clément CAILLAUD, Mme Adèle VILLECHEVROLLE, M. Michel RAYMOND, Mme Aurélie TROUBAT, M. Pascal LAHURE, Mme Christèle GIRAUD, Mme Claudette REDON, Mme Chantal SARAZIN-LEVASSOR M. Joël CLÉMENT, Mme Bernadette MOULAY, M. Hervé JOUY, Mme Sylvie REGLE, Mme Anne-Marie LEMARIE, Mme Christine BOULAY-DEILHES, M. Simon YOWA KANYNDA, M. Silamakan TOURE, M. Étienne GILBERT, M. Thierry MARQUEZ, Mme Martine SCHERZI, Mme Marie-France EECKHOUDT, M. Paul DA SILVA, M. Jean REMIGNARD, Mme Maria del Pilar HIDALGO, Mme Lydie ZENERE-LIMA.

Absent/excusé : M. Jean-Yves GENESTE.

Pouvoirs :

Mme Denise BOCH
Mme Dominique PETIT-ARAKELIAN
M. Gérard FREBAULT
M. Mohamed BELACHEMI
M. Jean-Louis BRUNEAU
Mme Véronique BLANDIN
M. Abdoulaye FALL

donne pouvoir à M. Laurent SAUERBACH
donne pouvoir à M. Jean-Marie VILAIN
donne pouvoir à M. Jérôme BERENGER
donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse VIDAL
donne pouvoir à Mme Aurélie TROUBAT
donne pouvoir à Mme Vanessa CAPELO
donne pouvoir à M. Paul DA SILVA

Secrétaire de séance : M. Hervé JOUY.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Accusé de réception en préfecture
091-219106879-20190214-D8CM07022019-
DE
Date de télétransmission : 19/02/2019
Date de réception préfecture : 19/02/2019

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-29, L.2312-1 et suivants,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, et notamment son article 107,

VU le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) dans lequel s'inscrit le débat d'orientations budgétaires pour l'exercice budgétaire 2019,

CONSIDERANT qu'avant l'examen du budget, l'exécutif des communes de plus de 3 500 habitants présente à son assemblée délibérante un rapport sur :

- Les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement),
- Les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses,
- La structure et la gestion de l'encours de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget,
- la structure des effectifs, les dépenses de personnel et la durée effective du travail.

VU l'avis favorable de la Commission Municipale n°4 en date du 30 janvier 2019,

ENTENDU l'exposé de Madame Aurélie TROUBAT, Adjointe au Maire,


APRES en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **PREND ACTE** du Rapport d'Orientations Budgétaires présenté, contribuant à la tenue du débat budgétaire pour 2019 préalable à l'adoption du Budget Annexe 2019 – Cinéma Le Calypso.
- **CONSTATE** que le débat sur les orientations générales du Budget Annexe – Cinéma Le Calypso s'est déroulé au cours de la présente séance conformément à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales pour l'exercice 2019.
- **DECIDE D'ADOPTER** les orientations qui se sont dégagées pour l'exercice 2019 du Budget Annexe – Cinéma Le Calypso

Copie de la présente délibération sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de l'Essonne,
- Madame la Responsable du Centre des Finances Publiques de Grigny.

Le Maire,
Jean-Marie VILAIN



**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 7 FEVRIER 2019**

Accusé de réception en préfecture
091-219106879-20190214-D8CM07022019-
DE
Date de télétransmission : 19/02/2019
Date de réception préfecture : 19/02/2019

Note de synthèse

N°8

OBJET : Vote relatif au débat d'orientations budgétaires sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires 2019 - Budget annexe – Cinéma Le Calypso

En 2018, le Calypso a réalisé 78 718 entrées payantes soit une hausse de 4 % par rapport à 2017 (alors que la fréquentation nationale baisse de 4 %) et renoue avec une fréquentation record comparable à celle de 2016.

En 2019, le Cinéma Le Calypso va poursuivre sa politique de programmation ouverte à une grande diversité de publics (films grand public, jeune public, art et essai) et ses animations (avant-premières, soirées thématiques, débats/rencontres, retransmission de spectacles, opéras et ballets). Parallèlement, le cinéma poursuit son travail sur un accueil plus modernisé et plus adapté des usagers (installation 2^e poste de caisse, billetterie en ligne...).

SITUATION FINANCIERE 2018

FONCTIONNEMENT

En 2018, les dépenses de fonctionnement sont réalisées en totalité soit un montant de 614,8 K€.

Les charges générales sont réalisées à hauteur de 338,9 K€ et les frais de personnel à 245 K€.

Les recettes de fonctionnement sont réalisées à hauteur de 621,2 K€ soit 6,3 K€ de plus que la prévision budgétaire.

La subvention versée par la Ville s'est établie à 238,6 K€, le Centre National du Cinéma (CNC) a versé 11,8 k€.

La participation des usagers est réalisée à hauteur de 369,6 K€ contre 351,2 K€ en 2017.

INVESTISSEMENT

Les dépenses d'équipement sont réalisées à hauteur de 45,3 K€ dont 25,5 k€ d'achat de matériel ou de travaux divers et 10,8 k€ de remboursement sur l'avance du CNC pour l'équipement de projection numérique installé en 2012.

Le CNC a versé une subvention de 38 253 € concernant les travaux de rénovation du hall en 2017. Le Conseil Départemental versera le solde de la subvention soit un montant de 27 680 € (inscrits en reports).

PREVISIONS BUDGETAIRES 2019

Accusé de réception en préfecture
091-219106879-20190214-D8CM07022019-
DE
Date de télétransmission : 19/02/2019
Date de réception préfecture : 19/02/2019

Pour 2019, le budget est prévu sur le même niveau de réalisation que l'exercice 2018, la prévision d'entrées est donc identique.

FONCTIONNEMENT

Le Budget Prévisionnel de fonctionnement s'établit à hauteur de 626,4 K€ soit une progression de 11,6 K€ par rapport au réalisé 2018.

Les charges générales progressent de 15,2 K€ par rapport au réalisé 2018 en raison d'un ajustement à la hausse des frais de location de films (ce montant sera ajusté en cours d'année en fonction des premiers éléments de facturation 2019).

La participation des usagers est prévue à hauteur de 369,6 K€ soit un niveau identique par rapport au réalisé 2018.

La subvention d'équilibre versée par la Ville pour 2019 est estimée à 229,4 K€ contre 238,6 K€ en 2018 en raison notamment d'un excédent reporté supérieur à 2018 (14,8 K€ contre 8,4 K€ en 2018).

S'agissant des dotations et subventions, en plus de la subvention Ville de 229,4 K€, une subvention du CNC est prévue à hauteur de 11,5 K€.

INVESTISSEMENT

Le Budget Prévisionnel d'investissement 2019 s'établit à hauteur de 89,8 K€ (reports inclus).

Les dépenses d'investissement prévoient l'acquisition d'un équipement adapté de vidéoprotection ainsi que des crédits récurrents à l'usage des services techniques pour l'entretien du Cinéma (total de 34,2 K€). La somme de 46,5 K€ est également prévue et concerne les remboursements CINENUM versés par la Ville au CNC.

Les recettes d'investissement sont prévues à hauteur de 25,3 K€ concernant les dotations aux amortissements et 36,7 K€ pour l'excédent d'investissement reporté 2018.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal :

- de prendre acte du rapport d'orientations budgétaires 2019 – Budget annexe – Cinéma Le Calypso
- de constater que le débat sur les orientations générales du budget principal s'est déroulé au cours de la séance du 7 février 2019,
- d'adopter les orientations qui se sont dégagées pour l'exercice 2019 du budget annexe – Cinéma Le Calypso.

**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 7 FEVRIER 2019**

Note de synthèse

N°8

OBJET : Vote relatif au débat d'orientations budgétaires sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires 2019 - Budget annexe – Cinéma Le Calypso

En 2018, le Calypso a réalisé 78 718 entrées payantes soit une hausse de 4 % par rapport à 2017 (alors que la fréquentation nationale baisse de 4 %) et renoue avec une fréquentation record comparable à celle de 2016.

En 2019, le Cinéma Le Calypso va poursuivre sa politique de programmation ouverte à une grande diversité de publics (films grand public, jeune public, art et essai) et ses animations (avant-premières, soirées thématiques, débats/rencontres, retransmission de spectacles, opéras et ballets). Parallèlement, le cinéma poursuit son travail sur un accueil plus modernisé et plus adapté des usagers (installation 2^e poste de caisse, billetterie en ligne...).

SITUATION FINANCIERE 2018

FONCTIONNEMENT

En 2018, les dépenses de fonctionnement sont réalisées en totalité soit un montant de 614,8 K€.

Les charges générales sont réalisées à hauteur de 338,9 K€ et les frais de personnel à 245 K€.

Les recettes de fonctionnement sont réalisées à hauteur de 621,2 K€ soit 6,3 K€ de plus que la prévision budgétaire.

La subvention versée par la Ville s'est établie à 238,6 K€, le Centre National du Cinéma (CNC) a versé 11,8 k€.

La participation des usagers est réalisée à hauteur de 369,6 K€ contre 351,2 K€ en 2017.

INVESTISSEMENT

Les dépenses d'équipement sont réalisées à hauteur de 45,3 K€ dont 25,5 k€ d'achat de matériel ou de travaux divers et 10,8 k€ de remboursement sur l'avance du CNC pour l'équipement de projection numérique installé en 2012.

Le CNC a versé une subvention de 38 253 € concernant les travaux de rénovation du hall en 2017. Le Conseil Départemental versera le solde de la subvention soit un montant de 27 680 € (inscrits en reports).

PREVISIONS BUDGETAIRES 2019

Pour 2019, le budget est prévu sur le même niveau de réalisation que l'exercice 2018, la prévision d'entrées est donc identique.

FONCTIONNEMENT

Le Budget Prévisionnel de fonctionnement s'établit à hauteur de 626,4 K€ soit une progression de 11,6 K€ par rapport au réalisé 2018.

Les charges générales progressent de 15,2 K€ par rapport au réalisé 2018 en raison d'un ajustement à la hausse des frais de location de films (ce montant sera ajusté en cours d'année en fonction des premiers éléments de facturation 2019).

La participation des usagers est prévue à hauteur de 369,6 K€ soit un niveau identique par rapport au réalisé 2018.

La subvention d'équilibre versée par la Ville pour 2019 est estimée à 229,4 K€ contre 238,6 K€ en 2018 en raison notamment d'un excédent reporté supérieur à 2018 (14,8 K€ contre 8,4 K€ en 2018).

S'agissant des dotations et subventions, en plus de la subvention Ville de 229,4 K€, une subvention du CNC est prévue à hauteur de 11,5 K€.

INVESTISSEMENT

Le Budget Prévisionnel d'investissement 2019 s'établit à hauteur de 89,8 K€ (reports inclus).

Les dépenses d'investissement prévoient l'acquisition d'un équipement adapté de vidéoprotection ainsi que des crédits récurrents à l'usage des services techniques pour l'entretien du Cinéma (total de 34,2 K€). La somme de 46,5 K€ est également prévue et concerne les remboursements CINENUM versés par la Ville au CNC.

Les recettes d'investissement sont prévues à hauteur de 25,3 K€ concernant les dotations aux amortissements et 36,7 K€ pour l'excédent d'investissement reporté 2018.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal :

- de prendre acte du rapport d'orientations budgétaires 2019 – Budget annexe – Cinéma Le Calypso
- de constater que le débat sur les orientations générales du budget principal s'est déroulé au cours de la séance du 7 février 2019,
- d'adopter les orientations qui se sont dégagées pour l'exercice 2019 du budget annexe – Cinéma Le Calypso.